

Une médecin généraliste sanctionnée pour des propos islamophobes.

Article rédigé par , le 02 novembre 2016

[Source : Boulevard Voltaire]

« Vous êtes un scandale pour toutes les femmes. Je suis pour la liberté des femmes, et votre voile est un signe ostentatoire religieux et c'est illégal. Je ne veux plus de femmes voilées en France ».

Ces déclarations d'une médecin généraliste remplaçante à l'une de ses patientes, en Isère, l'ont fait condamner à un mois avec sursis d'interdiction d'exercer, a-t-on appris ce jeudi auprès de l'Ordre des médecins de Rhône-Alpes, confirmant une information de *RMC*.

En juin 2015, durant la consultation, la patiente avait réclamé un médicament contre l'hypotension dont elle ne se souvenait pas du nom. La médecin n'avait pas voulu modifier l'ordonnance déjà rédigée et avait demandé à sa patiente de régler la consultation, ce que cette dernière a refusé. C'est alors que l'altercation entre le médecin et la patiente a débuté. Cette dernière avait filmé la scène puis l'avait diffusée sur internet.

« Des termes qui ont une teneur empreinte d'islamophobie »

Dans sa décision du 1^{er} octobre, la chambre disciplinaire de première instance de l'ordre des médecins estime que « le docteur a exprimé son opinion sur le port du voile par les femmes musulmanes (...) en des termes (...) qui ont une teneur manifestement empreinte d'islamophobie ».

Cependant, l'instance disciplinaire estime dans sa décision que le médecin n'a pas manqué à son obligation de « soins consciencieux », contrairement aux reproches de sa patiente.

Les parties peuvent encore faire appel.